

## Un ministre en visite à l'hôpital

**Santé** » Demain a lieu la traditionnelle Journée des malades à l'Hôpital fribourgeois. A cette occasion, le nouveau ministre de la Santé Philippe Demierre se rendra au chevet des patients. Il sera accompagné de différents cadres de l'hôpital. Cette action est placée sous la devise «Vis ta vie». «Ces mots, qui représentent un défi pour les patients malades ou blessés, sont aussi source de courage, de joie et de confiance», communique l'institution. Les patients se verront remettre un cadeau, à savoir une carte et un savon naturel enrichi de produits de la région comme du miel ou de la crème double. Les enfants, quant à eux, recevront une peluche. » NM

## AUTIGNY

**DÉMISSION À L'EXÉCUTIF**  
Maïc Werner va quitter le Conseil communal d'Autigny le 31 mai prochain pour raisons professionnelles, comme l'annonce la *Feuille officielle* du canton de Fribourg d'hier. Une élection complémentaire aura lieu le dimanche 15 mai. Les candidatures devront être déposées jusqu'au 4 avril, à 12 heures. LMP



## Comet Group dopé par l'électronique

**Economie** » Le groupe industriel de Flamatt a enregistré une forte croissance en 2021.

Comet Group a brillé l'an dernier. Le groupe industriel basé à Flamatt a réalisé un chiffre d'affaires de 513,7 millions de francs, en hausse de près de 30% par rapport à 2020. Le bénéfice net, qui atteint 57,8 millions de francs, a lui plus que doublé par rapport à l'exercice précédent (27,7 mio), a communiqué hier l'entreprise.

Le groupe, qui emploie 1500 collaborateurs dans le monde (dont 500 à son siège singinois) a tiré son épingle du jeu sur un marché en plein essor, l'industrie des semi-

conducteurs et de l'électronique. L'entreprise, cotée en bourse, a aussi été épargnée par les problèmes d'approvisionnement qui ont grippé une bonne partie de l'économie mondiale en raison de la pandémie de Covid-19, livrée-elle dans un communiqué.

**La division du groupe** dédiée aux technologies plasma, utilisées pour la production de puces électroniques, a particulièrement cartonné, avec un chiffre d'affaires de 306,1 millions de francs, en hausse de 36,2% par rapport à 2020.

Dans le domaine des rayons X, autre spécialité du groupe, l'heure est à la reprise des activités après un ralentissement

induit par la pandémie. Les produits de la société singinoise sont utilisés pour les contrôles de qualité et de sécurité, par exemple dans les aéroports.

**513,7 millions**

Le chiffre d'affaires réalisé par Comet Group en 2021

Comet Group dépend toujours davantage de l'Asie. En 2021, l'entreprise a réalisé 41% de son chiffre d'affaires sur ce continent (contre 33% en 2020). La croissance est particulière-

ment rapide en Chine et à Taiwan, où Comet a par exemple décroché un mandat pour une des plus grandes fonderies du pays. Pour répondre à la forte demande de composants sur les marchés asiatiques, Comet a mis en service une usine en Malaisie en 2020. A la fin de la même année, un centre de design dédié aux activités plasma a ouvert en Corée du Sud.

Comet s'attend à poursuivre sur le chemin de la croissance en 2022, avec un chiffre d'affaires attendu compris entre 570 et 610 millions de francs, «pour autant que la situation macroéconomique ne se détériore pas de manière significative». »

THIBAUD GUISSAN

## Le Parlement fribourgeois votera sur un paquet d'aides supplémentaire lié au Covid-19



Selon le Conseil d'Etat, les entreprises pouvant encore faire état d'importants coûts non couverts devraient être notamment du domaine de la restauration. Alain Wicht-archives/photo prêtreux

## L'auberge fermera ses portes

**Autigny** » L'Auberge de l'Écu va fermer à Autigny. Appartenant à des privés, le bâtiment sera transformé pour accueillir sept appartements avec un ascenseur. Le système de chauffage sera changé, selon une publication de la *Feuille officielle* du canton d'hier. Le village perdra ainsi son unique restaurant.

Contacté, le propriétaire Raymond Passet évoque un manque de rentabilité pour ce bistrot de campagne. Il n'a pas pris la décision de gaieté de cœur: «Nous avons réfléchi plusieurs fois pendant plusieurs années.» De son côté, la tenancière de l'établissement, Aïcha Berset, qui loue l'espace, indique ne pas encore avoir reçu son congé. C'est un coup dur après les conséquences de la pandémie sur les restaurateurs. «On verra pour la suite», dit-elle. Pour sa part, la syndique Dominique Haller Sobritz explique qu'une telle fermeture ne fait jamais plaisir: «Mais dans la mesure où le bâtiment appartient à des privés, nous n'avons pas tellement le pouvoir de changer leur volonté.» Elle confirme que le restaurant avait appartenu à la commune, à une époque, avant d'être vendu. Dans les alentours, il y a deux établissements à Chérens, à environ deux kilomètres de là, selon elle. Elle évoque aussi la laiterie du village, qui fait office de petit magasin et qui peut être un point de ralliement pour les habitants. Concernant la faible rentabilité, elle indique que le restaurant est assez ancien, ce qui «n'aide pas». Le propriétaire assure que des travaux ont tout de même été faits et qu'il ne s'agissait pas de tout refaire pour tout «recasser» après afin de créer les appartements. »

LISE-MARIE PILLER

## Encore 12 millions sur la table

« NICOLAS MARADAN

**Grand Conseil** » Le Grand Conseil fribourgeois devra se prononcer prochainement sur un crédit de 12 millions de francs au maximum, à savoir 3 millions pour l'octroi de garanties de déficit en faveur de grandes manifestations publiques et 9 millions pour le versement de contributions à fonds perdu allouées en faveur des cas de rigueur. Objectif: compenser en partie les dégâts causés par la cinquième vague de Covid-19.

Pour rappel, les Chambres fédérales ont décidé l'autonomie dernier de prolonger les aides pour les cas de rigueur en 2022. Une ordonnance du Conseil fédéral prévoit la couverture d'une partie des charges non couvertes ayant

un impact direct sur les liquidités, pour les mois de janvier à juin 2022 au plus tard. Cette aide sera plafonnée à 9% du chiffre d'affaires moyen de référence.

### Maximum 700 cas

Dans un message adressé au parlement cantonal et transmis hier aux médias, le Gouvernement fribourgeois dit avoir d'ores et déjà validé le principe d'une prolongation de l'aide à compter de décembre 2021. Il souligne: «S'il y a lieu de prévoir également une prolongation de l'aide pour 2022, en fonction de l'évolution de la situation sur le plan sanitaire, les modalités de l'aide seront alors reprises de l'ordonnance fédérale.»

Les autorités cantonales calculent: «Les entreprises déjà considérées comme cas de rigueur en 2021 et pouvant en-

core faire état d'importants coûts non couverts devraient être essentiellement des entreprises du domaine de la restauration, de l'hébergement, du sport et des loisirs, et, dans une moindre mesure, du domaine des voyagistes et du transport de personnes. Selon une estimation basée sur les chiffres 2021, le nombre de cas ne devrait pas dépasser 700.»

### « Il s'agit d'une mesure de précaution »

Pierre Vaudan

Pour les cas de rigueur, le montant nécessaire devrait représenter environ 25 millions de francs, parts fédérale et cantonale comprises, aux-

quels devraient encore s'ajouter des frais de traitement à hauteur de 2,3%. Partant du principe que la part cantonale correspond à 30% du total, et en ajoutant les frais de traitement ainsi qu'une marge d'erreur de 10%, le Conseil d'Etat prévoit une enveloppe de 9 millions de francs.

### Garanties de déficit

Réagissant là aussi aux nouvelles dispositions fédérales, le canton de Fribourg va également adapter l'aide aux grandes manifestations comme Energisima ou le Salon des goûts et terroirs. Le pouvoir cantonal précise: «Pour les événements susceptibles d'obtenir ce soutien, la garantie ne devrait pas excéder 500 000 francs par événement. Dès lors, l'engagement financier nécessaire pour une

éventuelle activation de la garantie financière ne devrait pas excéder 6 millions de francs, dont la moitié (3 millions de francs) à charge du canton.»

Mais pourqu'il prévoir maintenant une aide aux grandes manifestations, alors qu'une bonne partie des mesures de lutte contre le coronavirus ont été récemment levées? Porte-parole de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, Pierre Vaudan précise: «Quand ce décret a été rédigé, les mesures étaient encore en vigueur. Il a toutefois été décidé de maintenir ces aides sachant qu'elles ne seront certainement pas utilisées. Il s'agit en quelque sorte d'une mesure de précaution.» Le Grand Conseil se saisira du dossier ces prochaines semaines. »

PUBLICITÉ

**Besoin d'un lit de soin?** 

location et vente  
65.-/mois



**026 347 39 52**  
locations@croix-rouge-fr.ch  
www.croix-rouge-fr.ch